

CONSERVATOIRE



n° 1 du 14 mars 2016  
publié le 22 mars 2016

**Syndicat Mixte de Gestion  
Conservatoire à Rayonnement Départemental  
« Olivier Messiaen »**

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »  
17, rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS  
Tél. 04.92.31.52.36.

# ORDRE DU JOUR

<b>Acte</b>	<b>Référence</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Page</b>
Procès-verbal	N° 1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2015	<b>4</b>
Rapport	R-2016-01	Débat d'orientation budgétaire 2016	<b>10</b>
Rapport	R-2016-02	Approbation du compte administratif 2015	<b>11</b>
Rapport	R-2016-03	Reprise du résultat de l'exercice 2015	<b>12</b>
Rapport	R-2016-04	Approbation du Budget primitif 2016	<b>13</b>
Rapport	R-2016-05	Tableau des biens à réformer	<b>15</b>
Rapport	R-2016-06	Contrat de ville de Digne-les-Bains Orchestre de quartier	<b>17</b>

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## **COMITE SYNDICAL**

Le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué le 2 mars 2016 le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte ;  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération

**Assistaient également à la séance :**

Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

**Etaient absents excusés :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 14 décembre 2015



Le lundi 14 décembre 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

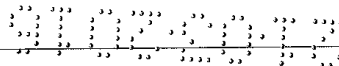
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte  
Madame Sylvie AILLAUD, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

### **Assistaient également à la séance :**

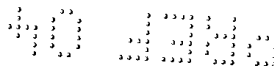
Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service de la Culture du Conseil départemental

### **Etaient absents excusés :**

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale donne pouvoir à Madame la Présidente  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



Page 1



## Ordre du jour

### Points soumis à l'approbation

Approbation du procès-verbal de séance du 9 octobre 2015  
Rapport n° R-2015-36 – Régime indemnitaire des agents du Conservatoire  
Rapport n° R-2015-37 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'Education artistique culturelle  
Rapport n° R-2015-38 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonctionnement  
Rapport n° R-2015-39 – Compte épargne temps des agents du Conservatoire  
Rapport n° R-2015-40 – Reversement de la billetterie du 5/12/2015 au profit d'une association caritative  
Rapport n° R-2015-41 – Demandes de remboursement de droits d'inscription  
Rapport n° R-2016-42 – Demande de subvention au titre du FRAIM 2016  
Rapport n° R-2016-43 – Recrutement par le conservatoire d'un vacataire  
Rapport n° R-2016-44 – Remboursement des frais de déplacement

### Points pour information

Marché électricité  
Consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie  
Motion au Ministère de la Culture  
Bilan de la rentrée scolaire 2015 – 2016  
Rapport d'activité 2014 – 2015

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 15 heures 30.

En préambule, Pierre SUZOR présente Sylvie AILLAUD qui a été désignée par la CCABV pour le remplacement d'Ambroise MAZAL au sein du Comité syndical.

### Approbation du procès-verbal de séance du 9 octobre 2015

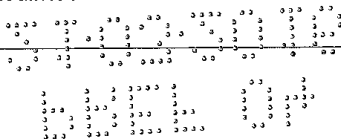
*Adopté à l'unanimité*

### Rapport n° R-2015-36 – Régime indemnitaire des agents du Conservatoire

Des modifications sont nécessaires pour rendre le régime indemnitaire des agents conformes à la réglementation en vigueur.

Le régime indemnitaire est présenté sous forme de fiches avec les modalités d'attribution des primes et les cadres d'emplois et grades pouvant y prétendre. Une fiche a été ajoutée concernant les indemnités d'heures d'enseignement dont les bénéficiaires sont exclusivement les professeurs lorsque ceux-ci effectuent des heures supplémentaires dans le cadre de leurs missions. Le taux horaire de l'IHE varie en fonction du cadre d'emploi de l'enseignant entre 35/30 € brut pour un PEA et un AEA 25/20 € en milieu de grille indiciaire.

Le régime indemnitaire a été présenté en comité technique. Une modification a été demandée dans la formulation des modalités d'application en dernière page. Le présent document intègre cette modification.



François MONIN indique la distinction entre les animateurs relevant du cadre d'emploi B et les adjoints d'animation territoriaux relevant du cadre d'emploi C qu'il est important de relever dans le régime indemnitaire.

La Présidente indique que le comité technique a émis un avis favorable sur le régime indemnitaire présenté.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° R-2015-37 –

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'Education artistique culturelle

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'année 2016. La subvention sollicitée s'élève à 77 860 € pour un programme d'actions à hauteur de 128 984 €. Il est précisé que les montants indiqués sont essentiellement de la valorisation du temps de travail sur des actions habituelles du Conservatoire.

Ce dépôt de dossier fait suite à un rendez-vous auprès des conseillères musique et danse de la DRAC.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2016 et plus particulièrement la partie concernant le Ministère de la Culture, il est clairement indiqué que l'Etat se réengagerait sur les conservatoires conventionnés et plus particulièrement dans le cadre de l'égalité des territoires.

Eric DOUCET tempère le propos en précisant qu'il existe plus d'une centaine d'établissements sur le territoire dont 30 conservatoires à rayonnement régional qui pourraient être prioritaires sur l'enveloppe de l'Etat. D'autre part, des critères sélectifs sont en train d'être mis en place afin que l'Etat puisse limiter le nombre d'établissements bénéficiaires. A titre d'exemple, on peut citer Aix en Provence dont l'établissement possède le même label CRD que le 04 et pourtant autant n'assume pas les mêmes missions ; donc une incertitude demeure sur le statut des établissements que l'Etat va retenir.

François MONIN fait remarquer que l'agglomération et les bases fiscales sont différentes et qu'il peut être estimé que l'agglomération a toutes les capacités financières pour assurer un 1<sup>er</sup> niveau et dans, ce cas-là, le soutien de l'Etat peut paraître accessoire et beaucoup moins vital qu'un service public de qualité sur un territoire rural.

Eric DOUCET estime qu'il manque un niveau de rubrique dans le classement de l'Etat car le 04 risque d'être relégué à un rayonnement intercommunal bien que le rôle et l'activité soient sur une échelle départementale. Le conservatoire d'AIX récupère les grands élèves du conservatoire en préprofessionnalisation qui poursuivent leurs études en faculté et le CRD 04 perd ces mêmes élèves.

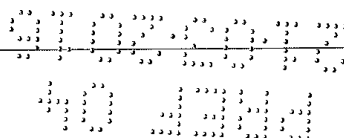
François MONIN répond que si l'on reprend la logique de réseau 1<sup>er</sup> du document budgétaire de l'Etat c'est-à-dire l'initiation 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, il serait paradoxal que les CRD en milieu urbain bénéficient des financements Etat au détriment de CRD ruraux, d'autant que les CRD ruraux, tel que le 04, ont une mission en partenariat avec l'Education Nationale en direction des écoles primaires et collèges.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2015-38 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonctionnement

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonctionnement 2016 d'un montant de 140 000 €.

*Adopté à l'unanimité*



Rapport n° R-2015-39 – Compte épargne temps des agents du Conservatoire

Il est proposé de modifier les modalités du compte épargne-temps afin de prendre en compte les situations particulières des agents telles que le départ à la retraite, la mutation et la disponibilité. Il est précisé que le conservatoire privilégiera le dépôt des jours épargnés sous forme de congés.

Au 31/12/2016, un agent doit partir à la retraite et dispose de 11 jours épargnés. Le dépôt sous forme de congés n'a pas été anticipé et l'emploi du temps du régisseur est chargé jusqu'aux vacances scolaires de Noël compte tenu des auditions et spectacles.

Pierre SUZOR indique que lorsque les jours épargnés ne peuvent être posés, il reste toujours la possibilité de les transférer sur la retraite additionnelle de la fonction publique. A son sens, c'est le principe général de dépôt de congés ou de transfert sur la RAFP qu'il faut retenir car la collectivité n'a pas d'obligation en matière de paiement. Dans le cas du départ à la retraite du régisseur, il est d'accord pour le règlement des jours compte-tenu que la collectivité n'a pas anticipé ce départ tout en précisant que ceci doit rester exceptionnel.

Eric DOUCET fait remarquer qu'un préavis de trois mois réglementaires auquel on soustrait le nombre de jours CET, laisse très peu de marge de manœuvre au niveau des dossiers en cours.

François MONIN répond qu'il semble tout à fait possible d'anticiper la compensation des jours sous forme de congés lors d'un départ à la retraite ou d'une mutation. Il faut donc rester sur une exception pour le régisseur.

La Présidente précise la position du comité technique sur ce point : il a été proposé de retenir la monétisation pour le cas du régisseur uniquement. Pour les jours déposés sur le CET dont le nombre est inférieur à 21, on ne monétise pas et on reste sur la compensation sous forme de congés ou le transfert sur la RAFP.

François MONIN propose que sur des situations particulières pouvant poser problème, le comité soit consulté et décide.

Il est proposé de prendre en compte la situation du départ à la retraite du régisseur et de monétiser les 11 jours épargnés au CET. Par contre, l'application de ce principe particulier à d'autres agents est refusée, le conservatoire appliquera le seuil de 21 jours pour la monétisation.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2015-40 –

Reversement de la billetterie du 5/12/2015 au profit d'une association caritative

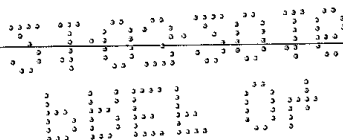
Il est proposé de reverser la recette du spectacle du 5/12/2015 au profit de l'association Cœur-Lavande dans le cadre du téléthon. La billetterie s'élève à 770 euros. Compte-tenu de l'état d'urgence, le conservatoire a procédé au recrutement d'une société de surveillance pour le Palais des Congrès dont la prestation a coûté 400 €.

La Présidente estime que cette prestation de surveillance était inutile car elle n'est pas dissuasive.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2015-41 – Demandes de remboursement de droits d'inscription

Le remplacement de l'enseignant de musique actuelle a nécessité de modifier les horaires de cours. Suite à ces modifications, deux élèves ont demandé le remboursement des droits



d'inscription compte-tenu que leurs disponibilités ne correspondent plus à ces nouveaux horaires. Le montant pour ce cours est de 186 €. Ces modifications d'horaires sont du fait du Conservatoire sachant qu'une date butoir au 28/11 a été fixée pour des réclamations uniquement au niveau de la correspondance des horaires. Il est donc proposé de procéder au remboursement pour ces deux élèves.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2016-42 – Demande de subvention au titre du FRAIM 2016

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional au titre du FRAIM 2016. Le programme d'investissement concerne l'acquisition d'instruments pour un montant de 31 094.08 € H.T. Le montant de subvention sollicité est de 18 656.45 € H.T. correspondant à 60 % du coût global.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2016-43 – Recrutement par le conservatoire d'un vacataire

En prévision du départ à la retraite au 31/12/2015 du régisseur, il est proposé que les missions de régie soient confiées à un vacataire recruté de façon ponctuelle pour l'année 2016. Sa rémunération brute serait de 14,50 € de l'heure et sa rémunération calculée sur la base d'un décompte mensuel.

Eric Doucet précise qu'une estimation de 15 interventions a été réalisée de janvier à juin 2016.

*Adopté à l'unanimité*

Rapport n° R-2016-44 – Remboursement des frais de formation

Plusieurs formations internes se sont déroulées à l'antenne de Manosque pour les enseignants. Ces formations ont lieu hors des horaires de cours. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements des enseignants à partir de leur résidence familiale.

Pierre Suzor indique qu'il serait normal que les agents soient domiciliés à proximité de leur lieu de travail.

Sylvie AILLAUD indique que compte tenu de la nécessité de diminuer les coûts de fonctionnement, cette prise en charge supplémentaire ne lui semble pas opportune. Certains élus remarquent que les frais de déplacements peuvent être déduits des impôts.

La demande de prise en charge des frais de formation est rejetée par les élus.

Les points non soumis au vote sont évoqués.

Marché électricité

Les tarifs réglementés pour les collectivités arrivant à échéance au 31/12/2015. Le conservatoire s'est inscrit auprès de l'UGAP qui a lancé une consultation auprès des opérateurs d'électricité. ERDF a été retenu. Le Conservatoire passera par cet opérateur pour la fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le versement des participations statutaires en début d'année accuse régulièrement un décalage de date compte tenu du début d'exercice. Cette situation met en difficulté le mandatement des salaires de janvier et février. C'est pour cette raison qu'il avait été évoqué

Page 5



l'ouverture d'une ligne du trésorerie. Les frais bancaires sont très élevés même en cas de non utilisation des fonds. Deux financeurs se sont engagés à verser dans la première quinzaine de janvier une partie de leur participation annuelle : 50 % pour le Département, un trimestre pour DLVA et versement mensuel fin janvier pour la CCABV. Il a été décidé de ne pas donner suite à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

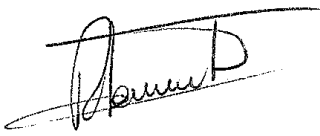


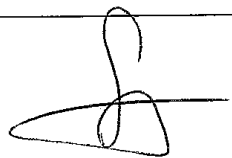
Motion au Ministère de la Culture

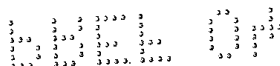
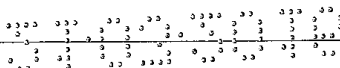
L'ANED, association nationale des écoles départementales de musique, a réalisé une motion concernant le désengagement financier de l'Etat. Il est proposé de l'adresser à la Ministre de la Culture.

Bilan de la rentrée scolaire 2015 – 2016

Rapport d'activité 2014 – 2015

La séance est clôturée à 18 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente	Absente
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	



## **Délibération n° D-2016-01**

### **OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

#### **Exposé des motifs –**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **d'approuver** le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 ;
- **d'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**

## Délibération n° D-2016-02

### **OBJET :      Approbation du compte administratif 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

### **Exposé des motifs –**

Les principaux éléments du compte administratif pour l'exercice 2015 sont présentés de la manière suivante :

#### ▪ **Pour la section de fonctionnement**

En recettes, le montant total s'élève à .....2 418 997.31 €

En dépenses, le montant total s'élève à .....2 493 803.77 €

Pour 2015, on enregistre un résultat de clôture cumulé de.....165 339.87 €

#### ▪ **Pour la section d'investissement**

En recettes, le montant total s'élève à ..... 51 880.02 €.

En dépenses, le montant total s'élève à ..... 36 042.28 €

Pour 2015, on enregistre un résultat de clôture cumulé de ..... 68 077.94 €

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** le compte administratif pour l'exercice 2015, joint en annexe, qui est en tout point identique au compte de gestion 2015 de la Paierie Départementale ;

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	CCABV	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4	Département	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**

## Délibération n° D-2016 -03

### **OBJET : Report du résultat de clôture 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

### **Exposé des motifs –**

La Présidente indique qu'il doit être procédé au report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2015 au Budget primitif 2016.

Le Compte administratif 2015 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **165 339.87 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **68 077.94 €**.

Il est proposé que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 165 339.87 € en section de fonctionnement
- 68 077.94 € en section d'investissement

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** le report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2015 au Budget primitif 2016 selon les modalités précitées :

- section de fonctionnement ..... 165 339.87 €
- Section d'investissement ..... 68 077.94 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	CCABV	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4	Département	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**

## Délibération n° D-2016-04

### **OBJET : Budget Primitif 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

### **Exposé des motifs –**

La Présidente présente les différents éléments du Budget Primitif 2016 retracés dans l'annexe ci-jointe,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

#### **D'accepter**

-la reprise du résultat de clôture cumulé de 165 339.87 € en section de fonctionnement ;

-la reprise du résultat de clôture cumulé de 68 077.94 € en section d'investissement ;

**D'approuver** les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2016 en section de fonctionnement et en section d'investissement tels qu'indiqués ci-dessous :

<b>SECTION</b>	<b>Chapitre</b>	<b>DLVA</b>	<b>CCABV</b>	<b>Conseil départemental</b>
Fonctionnement	74	856 649.23	669 189.23	581 150.00
Investissement	13	4 304.77	3 362.76	8 850.00
<b>Participation totale</b>		<b>860 954</b>	<b>672 551.99</b>	<b>590 000</b>

**De voter** le budget primitif 2016, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 507 332.32 € pour la section de fonctionnement
- 110 434.61 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	CCABV	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4	Département	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
 P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**

## **Délibération n° D-2016-05**

### **OBJET : Tableau des biens à réformer**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

### **Exposé des motifs —**

Il est proposé une liste de biens à réformer compte-tenu de leur état de vétusté.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la liste des biens à réformer conformément au tableau ci-joint ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**

N° Inventaire	Désignation des biens à réformer au 14/03/2016	Date d'acquisition	VNC au 31/12/2015	Motif
2005-03	4 aspirateurs HOOVER	31/03/2005	214,10	Obsolète
2006-03	Echaffaudage roulant	31/10/2006	1 076,40	Obsolète
2001-14	PC multimédia + onduleur + graveur	26/11/2001	1 882,51	Obsolète
2005-07	Ordinateur OPTIFLEX ATHLON + scan + imprimante	14/10/2005	1877,25	Obsolète
2006-05	2 fax BROTHER	29/11/2005	269,10	Obsolète
2006-07	Ordinateur complet	15/11/2006	1 473,69	Obsolète
2006-07B	Ordinateur complet + onduleur	15/11/2006	1 657,93	Obsolète
2006-07D	Imprimante ESPON	15/11/2006	1 076,40	Obsolète
2007-01	Ecrans plats	01/01/2007	425,78	Obsolète
2008-05	Ordinateur + écran plan PHILIPS	17/03/2008	1 347,66	Obsolète
2009-11B	Unité centrale GRH	14/12/2009	548,96	Obsolète
2009-11C	Unité centrale GRH	14/12/2009	548,96	Obsolète
2009-11D	Unité centrale parthotèque Digne les Bains	14/12/2009	548,96	Obsolète
2010-11B	Ecran 19 " LCD FUJITSU	07/10/2010	0,00	Obsolète
2011-21A	Ecran 22" LCD FUJITSU + adaptateur Accueil Digne	17/10/2011	0,00	Obsolète
1996-02	Chaises CHAL 4	18/12/1996	1 980,59	Obsolète
1997-02	Tapis de danse spéciaux 100 m2 annexe Digne	23/05/1997	5 239,83	Obsolète
1997-04	Tables CBO	23/06/1997	471,58	Obsolète
1997-03	Tapis de danse 100 m2 annexe de Manosque	26/06/1997	3 033,58	Obsolète
2001-05	Bureau 1/2 cercle + caisson accueil Digne	05/05/2001	2 107,73	Obsolète
2001-07	Mobilier de bureau administration Digne	20/11/2001	1 516,17	Obsolète
1994-01	2 radios K7	01/01/1994	579,31	Obsolète
1994-04	2 amplis	01/01/1994	911,65	Obsolète
1994-05	Laser SONY	01/01/1994	211,90	Obsolète
1994-06	Platine K7	01/01/1994	227,15	Obsolète
1994-07	Platine K7	01/01/1994	303,37	Obsolète
1994-09	Magnétoscope AKAI	01/01/1994	247,40	Obsolète
1995-02	Echantillonneur	10/10/1995	2 181,55	Obsolète
1995-09	1 errom	14/12/1995	91,47	Obsolète
1997-06	Amplificateur WORKIMANN 15"	07/10/1997	838,47	Obsolète
1998-04	Platine K7 SONY	02/10/1998	303,37	Obsolète
1998-06	Magnétoscope AKAI	02/10/1998	242,39	Obsolète
1998-07	Enceintes JAMO	02/10/1998	228,67	Obsolète
1998-12	Microphones	25/11/1998	1 535,16	Obsolète
1998-15	Enceintes retour YAMAHA	25/11/1998	667,36	Obsolète
1999-04	Basse + ampli	01/01/1999	1 317,16	Obsolète
2000-02	Pack sonorisation CUSTOM	14/12/2000	532,05	Obsolète
2000-03	2 micro chaines + 3 platines + 1 microphone	14/12/2000	1 753,16	Obsolète
2001-10	Instruments de percussions	21/11/2001	824,75	Obsolète
2002-08	Magnétoscope SONY	13/03/2002	426,86	Obsolète
2002-07	Pupitres chef d'orchestre	26/03/2002	725,00	Obsolète
2003-07	PC DIGITEC PENTIUM + 4 onduleurs	19/03/2003	1 864,57	Obsolète
2003-07B	Imprimante HP DESJET	19/03/2003	142,32	Obsolète
2003-06	Baladeur minidisc SONY + microphone	05/04/2003	460,00	Obsolète
2004-08B	Enceinte principale STUDIO	15/12/2004	456,30	Obsolète
2006-13	Chaine micro PANASONIC	06/02/2006	179,00	Obsolète
2007-04	Aménagement atelier jazz Digne les Bains	20/03/2007	1 710,11	Obsolète
2009-05	3 aspirateur HOOVER	30/09/2009	826,64	Obsolète
<b>Valeur nette comptable des biens à réformer</b>			<b>47 084,32</b>	



## Délibération n° D-2016-06

**OBJET :** Contrat de ville de Digne-les-Bains  
Orchestre de quartier

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### Exposé des motifs —

La commune de Digne-les-Bains a lancé un appel à projets dans le cadre son contrat de ville auprès des acteurs de son territoire pour l'année 2016.

Le conservatoire souhaite proposer une action intitulée « orchestre de quartier » qui pourrait s'insérer dans le volet de la cohésion sociale.

Huit enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des services de l'Etat sollicitant les participations de l'Etat et de la commune.

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

**D'approuver** la demande de subvention au titre du contrat de ville dont le plan de financement est le suivant :

- Subvention de l'Etat	6 007 €
- Subvention de la Commune de Digne-les-Bains	4 005 €
- Autofinancement	5 361 €
- Contributions volontaires	17 917 €
<b>Montant global</b>	<b>33 287 €</b>

**Dit** que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions de la Commune de Digne-les-Bains et de l'Etat ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 14 mars 2016.  
P/La Président du syndicat mixte de gestion,  
**Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte,**  
**Pierre SUZOR.**